PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES SOURCES MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 14^e jour du mois de **juillet** de l'an **2020**, à **19 h**, par visioconférence via la plateforme Zoom :

Présences : M. Pierre Bellerose, conseiller

Mme France Thibault, conseillère Mme Lucie Cormier, conseillère

Mme Anne-Marie Merrien, conseillère

Absence : M. Philippe Pagé, maire

M. Clément Frappier, conseiller

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Pierre Bellerose, maire suppléant, constate le quorum à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

2020-07-131 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par France Thibault Appuyé par Anne-Marie Merrien Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. OCTROI DE TRAVAUX D'ACHAT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES ET DE TRAVAUX DE RECHARGEMENT SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX
 - **3.1.** Octroi du contrat des travaux sur le rang 10 sud pour la pose de membrane et des travaux de rechargements
 - **3.2.** Octroi du contrat des travaux sur le rang 10 nord pour la pose de membrane
 - **3.3.** Octroi du contrat des travaux sur le rang 2 pour la pose de membrane et des travaux de rechargement
 - **3.4.** Octroi du contrat des travaux sur le chemin couture pour des travaux de rechargements
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

- 3 OCTROI DES TRAVAUX D'ACHAT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES ET DE TRAVAUX DE RECHARGEMENT SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX
- 2020-07-132 3.1 Octroi du contrat des travaux sur le rang 10 sud pour la pose de membrane et des travaux de rechargements

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille est allée en appel d'offres publique pour l'octroi de travaux d'achat de matériaux granulaires et de travaux de rechargement sur certains chemins municipaux;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise 9146-8801 Québec Inc. Excavation Lyndon Betts;

Il est proposé par Anne-Marie Merrien Appuyé par France Thibault Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille octroi le contrat des travaux du rang 10 Sud pour la pose de membrane et des travaux de rechargement à l'entreprise 9146-8801 Québec Inc. Excavation Lyndon Betts au montant de quatre-vingt-huit mille cinq cent douze dollars et vingt-six cents (88 512,26 \$), taxes incluses.

QUE la Municipalité ne s'engage à acheter aucune quantité minimale du produit de matériaux estimée pour exécuter les travaux visés.

QUE l'entrepreneur communique avec le responsable des travaux publics deux semaines avant le début des travaux.

ADOPTÉE

2020-07-133 3.2 Octroi du contrat des travaux sur le rang 10 Nord pour la pose de membrane

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille est allée en appel d'offres publique pour l'octroi de travaux d'achat de matériaux granulaires et de travaux de rechargement sur certains chemins municipaux;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise 9146-8801 Québec Inc. Excavation Lyndon Betts;

Il est proposé par Anne-Marie Merrien Appuyé par France Thibault Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille octroi le contrat des travaux du rang 10 Nord pour la pose de membrane à l'entreprise 9146-8801 Québec Inc. Excavation Lyndon Betts au montant de vingt-un mille huit cent trente-huit dollars et vingt-six cents (21 838,26 \$), taxes incluses.

QUE la Municipalité ne s'engage à acheter aucune quantité minimale du produit de matériaux estimée pour exécuter les travaux visés.

QUE l'entrepreneur communique avec le responsable des travaux publics deux semaines avant le début des travaux.

ADOPTÉE

2020-07-134 3.3 Octroi du contrat des travaux sur le rang 2 pour la pose de membrane et des travaux de rechargements

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille est allée en appel d'offres publique pour l'octroi de travaux d'achat de matériaux granulaires et de travaux de rechargement sur certains chemins municipaux;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme à un écart élevé avec le budget estimé par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité préfère attendre d'avoir plus de liquidité afin d'exécuter ces travaux;

Il est proposé par Anne-Marie Merrien Appuyé par France Thibault Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille n'octroi pas le contrat pour les travaux sur le rang 2 pour la pose de membrane et des travaux de rechargement afin de respecter sa capacité financière et de revoir ses budgets.

ADOPTÉE

2020-07-135 3.4 Octroi du contrat des travaux sur le chemin Couture pour des travaux de rechargements

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille est allée en appel d'offres publique pour l'octroi de travaux d'achat de matériaux granulaires et de travaux de rechargement sur certains chemins municipaux;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise 9146-8801 Québec Inc. Excavation Lyndon Betts;

Il est proposé par France Thibault Appuyé par Lucie Cormier Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille octroi le contrat des travaux du rang 10 Nord pour la pose de membrane à l'entreprise 9146-8801 Québec Inc. Excavation Lyndon Betts au montant de soixante-neuf mille huit cent quarante-sept dollars et trente et une cents (69 847,31 \$).

QUE la Municipalité ne s'engage à acheter aucune quantité minimale du produit de matériaux estimée pour exécuter les travaux visés.

QUE l'entrepreneur communique avec le responsable des travaux publics deux semaines avant le début des travaux.

ADOPTÉE

4 <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

La directrice générale n'a reçu aucune question concernant cette séance.

2020-07-136 11 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par France Thibault Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la présente séance soit levée à 19 h 09.

ADOPTÉE

Philippe Pagé	Julie Vaillancourt
Maire	Directrice générale et secrétaire-
	trésorière